

Valentine Rebérioux

AVOCATE A LA COUR

90 rue Pouchet – 75017 Paris

Communiqué de Me Rebérioux, Avocate de M. Fethi Benslama

Paris, le 21 janvier 2022

En septembre 2018, M. Gérard Pommier avait diffusé un texte intitulé « Les états généraux de la radicalisation ? Un incontournable problème éthique » dans lequel il imputait à M. Benslama la commission d'actes délictueux et une condamnation du chef d'abus de pouvoir.

Dans un jugement en date du 21 janvier 2022, la 17^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris a reconnu le caractère diffamatoire de certains propos poursuivis, indiquant que M. Pommier avait porté ces accusations sans qu'aucun élément ne vienne étayer cette affirmation et ce sans nuance ni prudence.

M. Benslama se félicite de cette décision qui confirme ce qu'il clame depuis plus de trois ans, à savoir qu'il a fait l'objet d'une campagne calomnieuse et mensongère l'accusant de « violences sexuelles » contre des collègues répandue par ses opposants au sein de l'Université de Paris et reprise par certains médias. La justice a donc sanctionné la diffamation, afin que cesse enfin le lynchage public qu'il subit sans n'avoir jamais fait l'objet de la moindre sanction qu'elle soit judiciaire, disciplinaire ou administrative.

Me Valentine Rebérioux